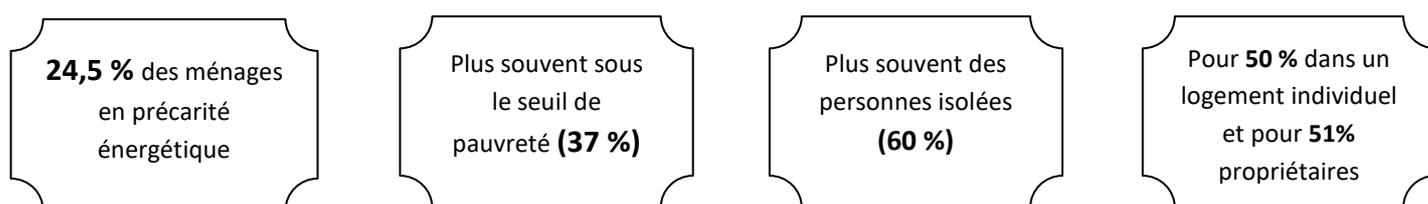


Synthèse des enjeux de lutte contre la précarité énergétique

Département de Meurthe-et-Moselle

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »

Un ménage sur 4 exposé au risque de précarité énergétique, soit 74 200 ménages



L'étude réalisée par l'INSEE sur le Grand Est estime à 74 200 ménages le nombre de ménages exposés au risque de précarité énergétique en Meurthe-et-Moselle sur 559 100 en Grand Est (soit 13 %). Cette estimation s'appuie sur les revenus des ménages, leurs dépenses énergétiques ainsi que les caractéristiques des logements.

Le Grand Est ainsi que la Meurthe-et-Moselle se distinguent par une population en précarité énergétique majoritairement composée de ménages d'une personne alors que ce type de ménages ne représente qu'un tiers de la population générale. La représentativité des ménages propriétaires est 10 % inférieure pour les ménages vulnérables que pour l'ensemble de la population.

La Meurthe-et-Moselle présente une part de ménages en logements individuels identique à la moyenne nationale et à la moyenne régionale. Cependant, la part des ménages en précarité énergétique en logement individuel est de 50 %.

Le département se distingue par un taux de ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté de 2 % inférieur au taux national. Ce taux est près de trois fois plus important pour les ménages en précarité énergétique.

	France – population totale	Grand Est - population totale	Grand Est – population en précarité énergétique	Meurthe-et-Moselle – population totale	Meurthe-et-Moselle – population en précarité énergétique
Part des ménages composés d'une personne	36 %	32 %	57 %	34 %	60 %
Part des ménages propriétaires	58 %	60 %	53 %	61 %	51 %
Part des ménages en logement individuel	56,5 %	57 %	54 %	57 %	50 %
Part des ménages ayant un revenu inférieur au seuil de pauvreté	15 %	12,6 %	35 %	13 %	37 %

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pégase 2015.

1 ménage sur 5 éligible aux aides de l'ANAH

Un ménage sur cinq de Meurthe-et-Moselle est éligible aux aides de l'ANAH, part supérieure d'un point au Grand Est et qui représente plus de 65 500 ménages de propriétaires occupants modestes ou très modestes (évaluation réalisée en se basant sur les plafonds de revenus qui définissent l'éligibilité aux aides de l'ANAH).

	PO très modestes	PO modestes	Part des ménages éligibles aux aides de l'ANAH
Meurthe-et-Moselle	38355	27324	21 %
Grand Est	282675	198698	20 %

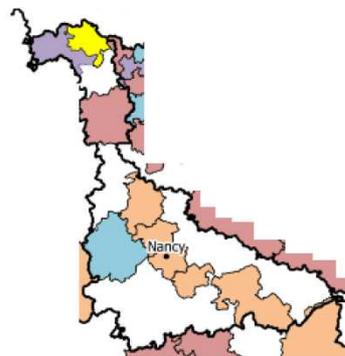
Source : Filocom 2017.

Un enjeu copropriété sur tous les types de copropriétés

22 247 logements en copropriété potentiellement fragiles

Soit 1 logement en copropriété sur 4

Type principal de fragilité des copropriétés par EPCI*



- Type principal de copropriété fragile ou en difficulté
- Grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés >25%
- Grandes copropriétés d'après-guerre aux impayés entre 8 et 25%
- Petites copropriétés anciennes présentant des impayés
- Copropriétés récentes (post-1993) aux impayés >25%
- Copropriétés en impayés et à la période de construction inconnue

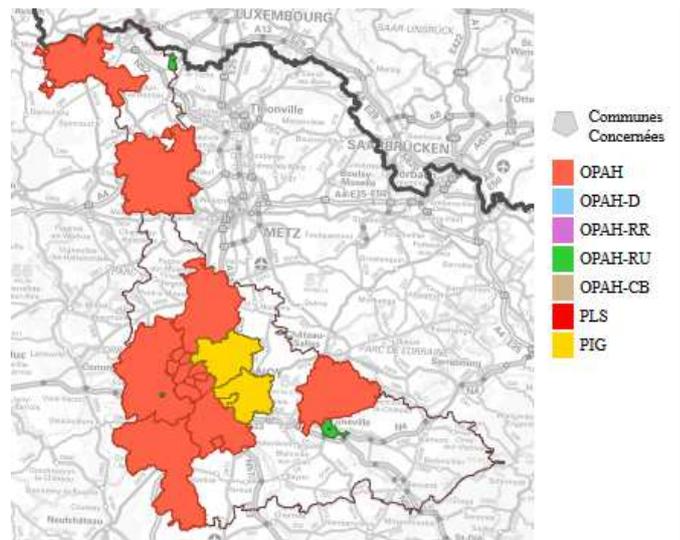
Source : Analyse du Registre des copropriétés (extraction au 08/01/2021) par la DREAL Grand Est.

*Concerne les EPCI de plus de 100 logements en copropriétés fragiles ou, si moins de 100 logements, possédant un type sur-représenté.

Des démarches territoriales qui prennent de l'essor avec l'arrivée des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain

15 programmes en cours en 2021

- OPAH Copropriété en difficulté sur Jarville-sous-Bois (2018-2023)
- OPAH du Toulois sur 43 communes (2015-2021)
- OPAH CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois (2016-2021) sur 39 communes
- OPAH CC du Pays de Sanon (2021-2024) sur 28 communes
- OPAH CC Terre Lorraine du Longuyonnais (2016-2021) sur 27 communes
- OPAH RU de Villerupt (2016-2021)
- OPAH RU du centre ancien de Lunéville (2018-2023)
- OPAH CC Orne Lorraine Confluences (2018-2021) sur 41 communes
- OPAH RU du centre-ville de Toul (2019-2024)
- OPAH CC du Bassin de Pont-à-Mousson (2020-2023) sur 31 communes
- OPAH CC Moselle-et-Madon (2020-2023) sur 19 communes
- PIG CC du Bassin de Pompey (2013-2021) sur 13 communes
- PIG Métropole du Grand Nancy (2021-2025) sur 20 communes
- POPAC sur les QPV de la Métropole du Grand Nancy (2019-2022).



Carte des programmes. Source : infocentre ANAH

3 démarches Action Cœur de Ville

- Longwy : 11 logements subventionnés sur la commune en 2020 (82 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 106 111€.
- Lunéville : 21 logements subventionnés sur la commune en 2020 (90 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 375 582 €.
- Toul : 28 logements subventionnés sur la commune en 2020 (82 % avec Habiter Mieux) et un total des engagements ANAH en 2020 qui s'élève à 334 810 €.

14 communes accompagnées par le programme Petites Villes de Demain

14 communes qui représentent 73 000 habitants dont la plus importante Pont-à-Mousson avec 14 622 habitants :

Baccarat
Blainville-sur-l'Eau
Val de Briey
Cirey-sur-Vezouze
Colombey-les-Belles
Homécourt
Jarny

Joëuf
Longuyon
Neuves-Maisons
Nomeny
Piennes
Pont-à-Mousson
Vézelize

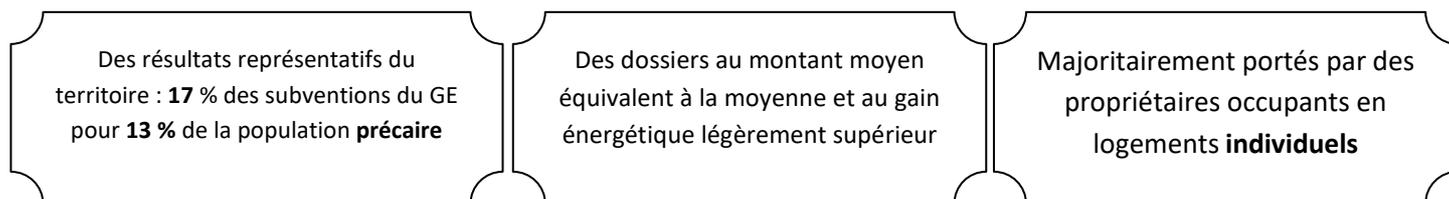


Service d'accompagnement à la rénovation énergétique : le territoire est couvert

Tout le territoire est couvert après les AMI de décembre 2020 et mars avec plusieurs porteurs de projet :

- CC du Pays Haut Val d'Alzette
- CA de Longwy
- Association Lorrain e Energies Renouvelables
- Pays du Bassin de Briey
- PETR Pays du Lunévillois
- ALEC Nancy Grands Territoires
- PETR Val de Lorraine.

17 % des subventions Habiter Mieux du Grand Est en 2020



En 2020, 961 logements rénovés avec Habiter Mieux :

- 914 Habiter Mieux Sérénité soit 14 % du Grand Est
- et 47 Habiter Mieux Agilité soit 5 % du Grand Est.

Les subventions versées en 2020 se sont élevées à hauteur de 12 351 002 € (17 % du Grand Est). Elles correspondent à des investissements en travaux éligibles s'élevant à 23 512 605 € (15 % du Grand Est).

Le montant moyen de travaux par logement s'élève à 25 725 € (la moyenne du Grand Est est de 26 194 € par dossier Habiter Mieux en 2020) et la subvention moyenne par logement à 12 786 € soit un reste à charge de 12 939 €.

Pour les dossiers HMS, le gain énergétique moyen est de 42,5 %, légèrement supérieur au gain énergétique moyen régional (42 %).

Les dossiers ont été déposés très majoritairement par des PO (671 PO et 43 PB et le plus souvent pour des logements individuels (65 % en maison individuelle).

Les dossiers HMS ont été déposés pour 73 % par des propriétaires occupants modestes ou très modestes (48 % PO très modestes, 47 % PO modestes, 5 % PB et 22 % pour les syndicats de copropriétaires).

Un dispositif Ma Prime Renov qui a trouvé sa place avec 14 % des dossiers du Grand Est

1728 dossiers ont été engagés (14 % des dossiers du Grand Est) pour un montant total de subventions de 8 614 192 € qui correspondent à un montant total de travaux de 23 500 536 €.

Ces dossiers concernent à hauteur de 96 % des maisons individuelles (1661 maisons individuelles et 67 appartements) pour lesquelles le taux moyen de subvention est de 37 %.

Le taux de subvention moyen est de 29 % pour les appartements.

1^{er} semestre 2021 : la Meurthe-et-Moselle contribue à la dynamique régionale

Le 1^{er} semestre 2021 est marqué par une nette hausse des dépôts de dossiers de dépôt HMS PO: une évolution de + 38 % entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021 (au niveau Grand Est : + 20 %) soit 89 dépôts supplémentaires.

Au niveau des engagements HMS, le résultat du 1^{er} semestre 2021 est supérieur de 45 % à celui du 1^{er} semestre 2020 avec 305 engagements qui représentent 28 % de l'objectif départemental annuel et 13 % des engagements du Grand Est. 5 dossiers ont obtenu la prime BBC et 150 dossiers la prime de sortie de passoire thermique.

Le département a réalisé 14 % des engagements de dossiers MPR pour le Grand Est soit 3746 dossiers.